



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 17 Décembre 2013**

DOSSIER N° 1 :
DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

DOSSIER N° 1 : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014**

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que «dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8».

Moment fort de la vie municipale, ce débat a pour objet de permettre au conseil municipal de définir les grandes orientations du budget à venir.

La note de synthèse jointe est de nature à donner aux conseillers municipaux les informations utiles à leur réflexion.

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est, depuis la loi du 6 février 1992 dite « Loi sur l'Administration Territoriale de la République », une étape obligatoire dans le cadre de la préparation du budget d'une collectivité territoriale.

Formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif, le débat ne fait l'objet d'aucun vote ; il n'a aucun caractère décisionnaire.

Néanmoins, il est un élément important de la démocratie participative : il permet à l'Assemblée délibérante d'apprécier l'évolution de la situation financière de la commune et de déterminer les priorités qu'elle entend mettre en place en matière budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Cette présentation s'organisera en deux phases : la première sera consacrée à une présentation de la situation financière de la commune au 31 décembre 2013; la seconde amènera une vue du contexte national et des prévisions budgétaires communales qui en découlent.

Sommaire

I – LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2013

A/ Présentation générale du compte administratif prévisionnel 2013 :

B/ La santé financière de la commune

- 1) Un encours de dette faible
- 2) Une commune fiscalement stable
- 3) Une maîtrise des dépenses de personnel
- 4) Un fort niveau d'investissement

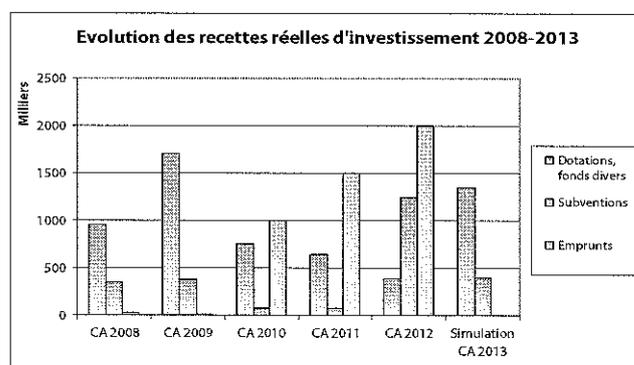
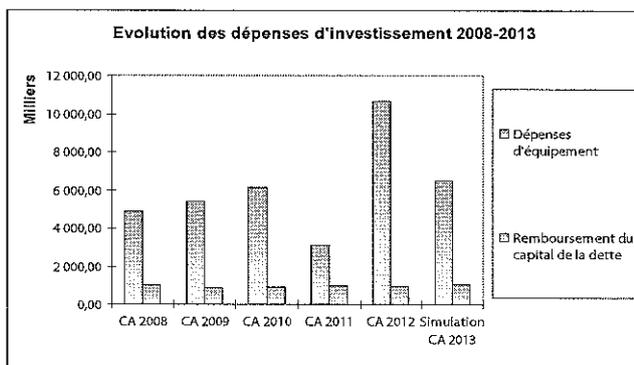
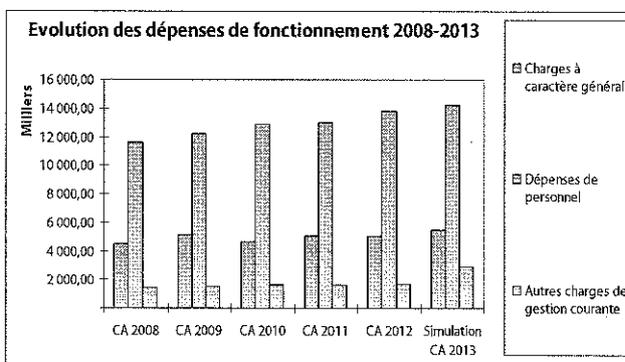
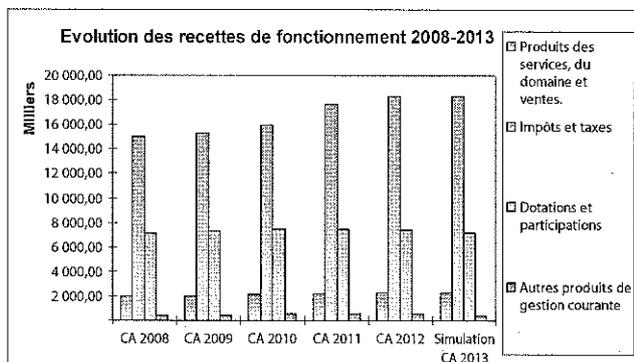
II – LES PREVISIONS BUDGETAIRES

A/ Le contexte national

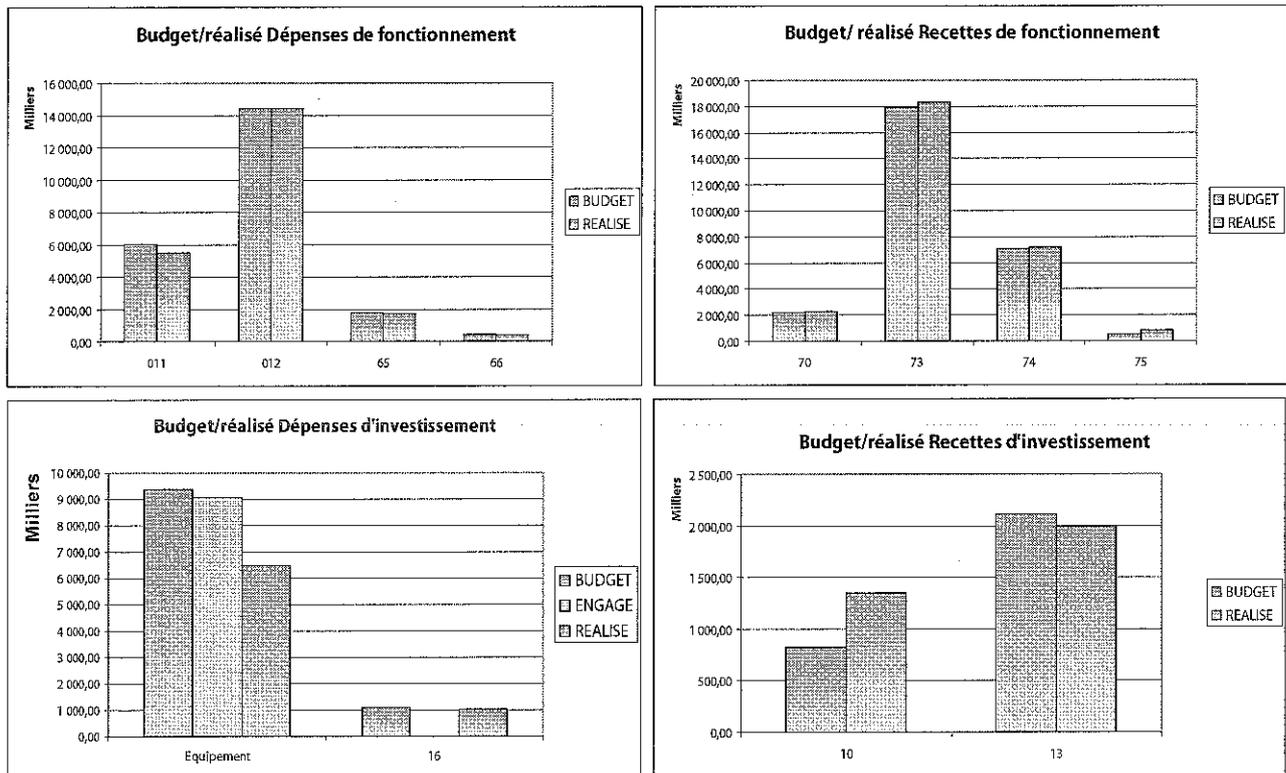
B/ Les budgets prévisionnels

I- LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/13

A/ Présentation générale du compte administratif prévisionnel 2013 :



Le compte administratif prévisionnel pour 2013 devrait attester d'une sincérité de la prévision budgétaire au vu des résultats constatés :



➤ Une augmentation moyenne annuelle de 3,78 % sur la période des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ Une augmentation moyenne annuelle de seulement 2,78 % sur la période des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Un engagement à plus de 93 % des dépenses réelles d'investissement en 2013 avec d'importants investissements tels que la construction de l'espace diocésain, la construction de l'ensemble sportif Jehan Buhan, la rénovation du cimetière, l'aménagement du bois du Bouscat.

➤ Le niveau des recettes perçues en investissement est fonction du programme déterminé, évalué pour 2013 à 1 995 000,00 €.

➤ Le service de la dette devrait représenter une augmentation de 8,61 % (en 2013).

B/ La santé financière de la Commune :¹

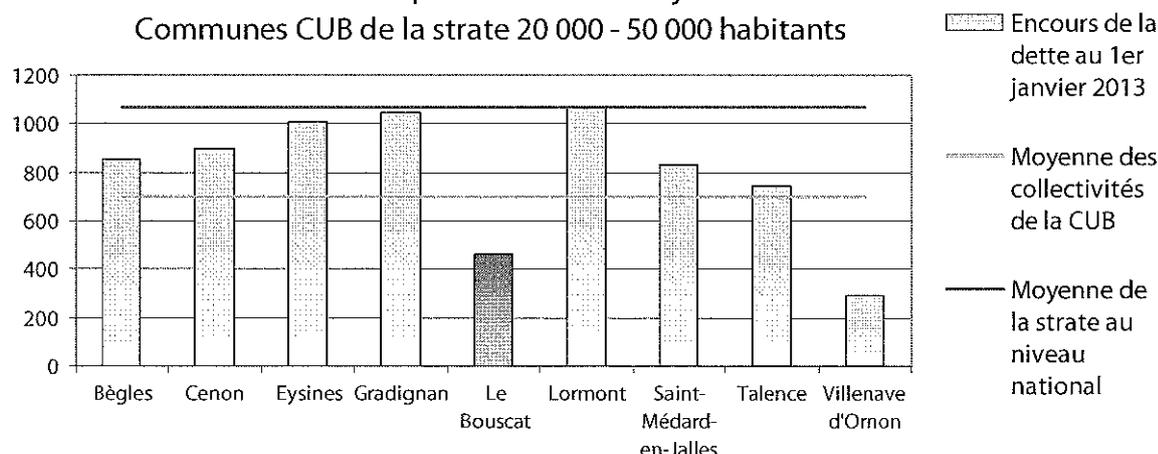
¹ L'ensemble des éléments est extrait des dernières données financières connues issues des comptes des communes présentés par l'Etat (2012)

<http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=069&dep=033&type=BPS¶m=1&exercice=2012>

1) Un encours de dette faible :

La commune du Bouscat présente un encours de dette faible (462 €/habitant) par rapport à la moyenne des collectivités de la même strate (1066 €/habitant). De même, au sein de la Communauté Urbaine, toujours dans la même strate, Le Bouscat est la seconde collectivité la moins endettée.

Encours de la dette par habitant au 1er janvier 2013
Communes CUB de la strate 20 000 - 50 000 habitants

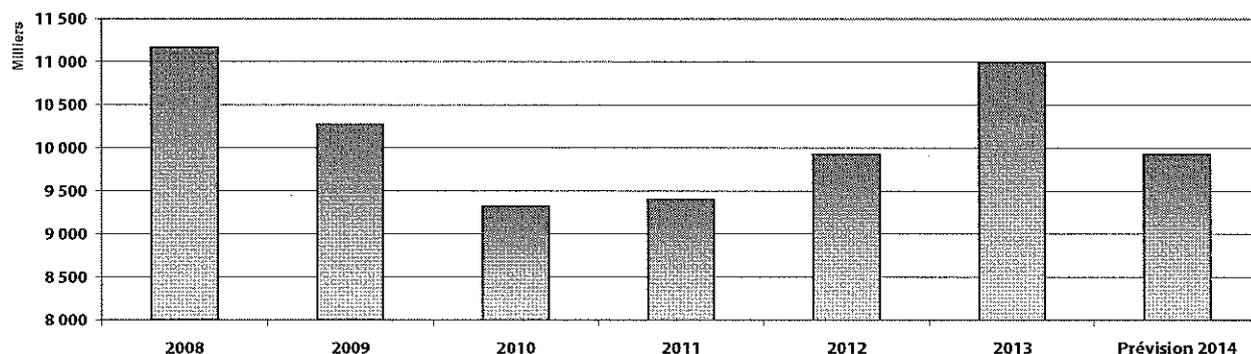


Par ailleurs, **au 31 décembre 2013**, notre encours de la dette s'établira à **environ 9,93 M€**, soit une diminution par rapport à l'année 2012. En effet, aucun emprunt n'a été contractualisé cette année ce qui permet à la Commune du Bouscat de présenter un niveau d'encours inférieur à 2008.

Encours de la dette total :

- 31 décembre 2013 : 9,93 M €
- 1^{er} janvier 2008 : 11,17 M €.

Ville du Bouscat
Evolution de l'encours de la dette en euro depuis 2008 (au 1er janvier)

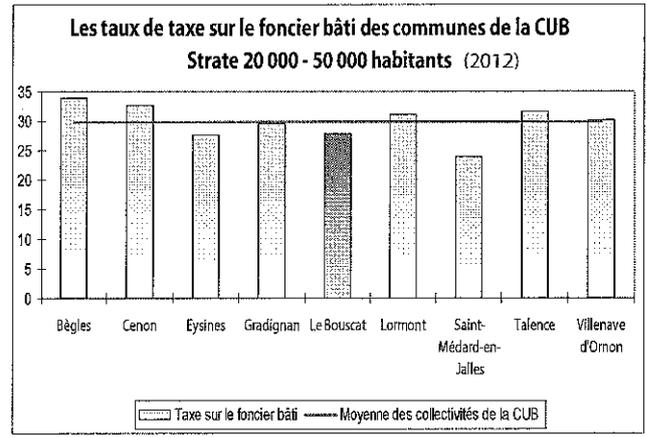
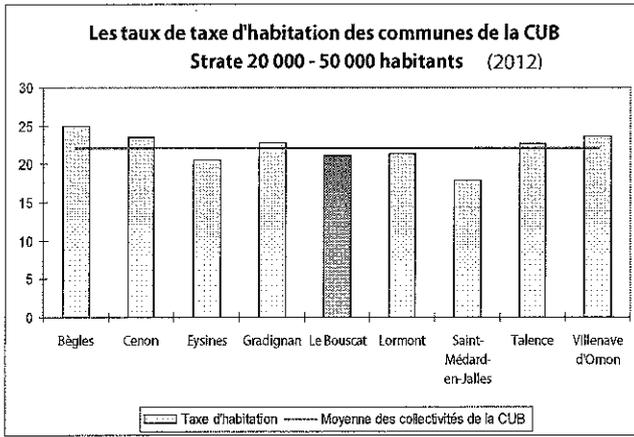


Enfin, la commune présenterait une durée théorique de désendettement extrêmement faible de 2 ans et 8 mois indiquant une solvabilité certaine et une capacité d'emprunt reconstituée.

Au regard de l'incertitude qui prévaut en matière de dotations de l'Etat et de subventions, ces données sont importantes pour déterminer nos futurs leviers d'actions.

2) Une Commune fiscalement stable

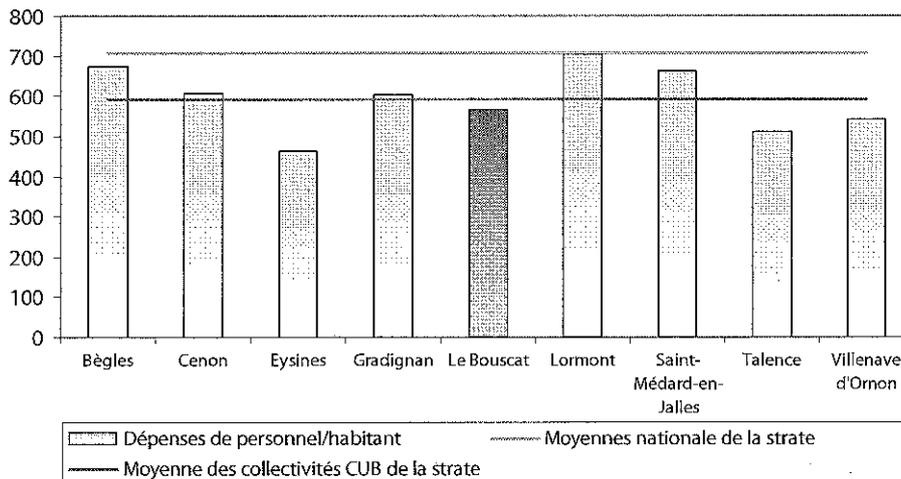
Les communes de la strate 20 000 – 50 000 habitants composant la Communauté Urbaine de Bordeaux présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Néanmoins on constate que, au sein de ces communes, la ville du Bouscat vote des taux inférieurs à la moyenne des taux appliqués (21,18 % pour la taxe d'habitation, 27,92 % pour la taxe sur le foncier bâti).



3) Une maîtrise des dépenses de personnel :

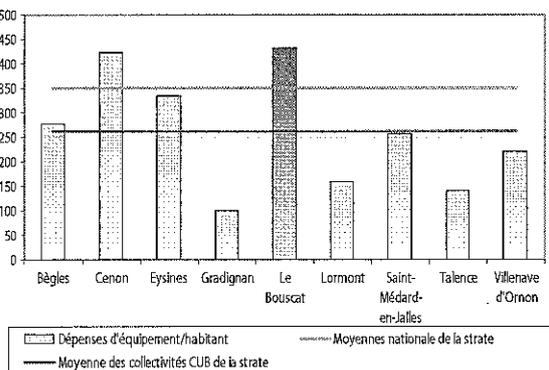
La collectivité s'est donnée les moyens nécessaires pour structurer son organisation et fournir aux administrés un service public de qualité. De ce fait, une augmentation de l'ordre de 3 % devrait être constatée sur ce chapitre en 2013, ce qui maintient la masse salariale à un niveau inférieur à la moyenne de la strate. Les charges de personnel s'élèvent à 567 € par habitant contre 706 € pour la strate.

Dépenses de personnel/habitant des communes CUB Strate 20 000 - 50 000 habitants (2012)

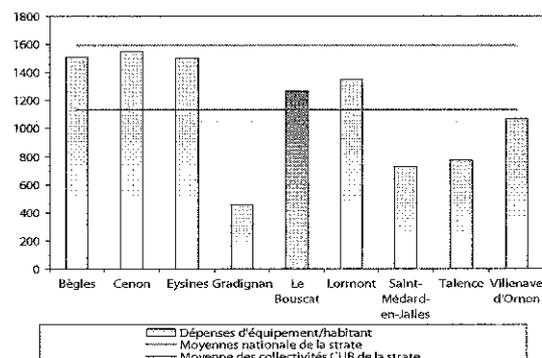


4) Un fort niveau d'investissement :

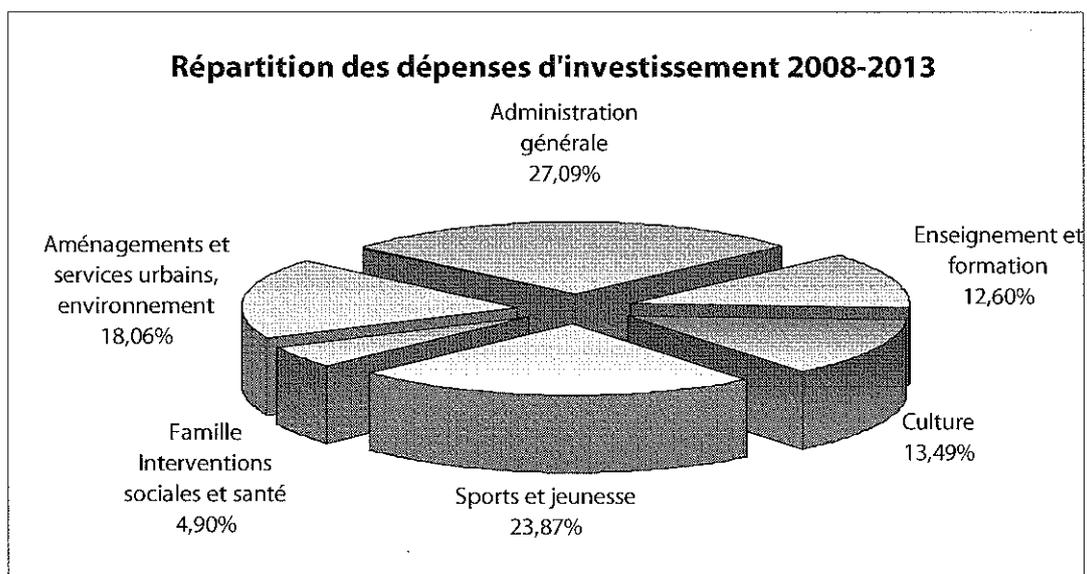
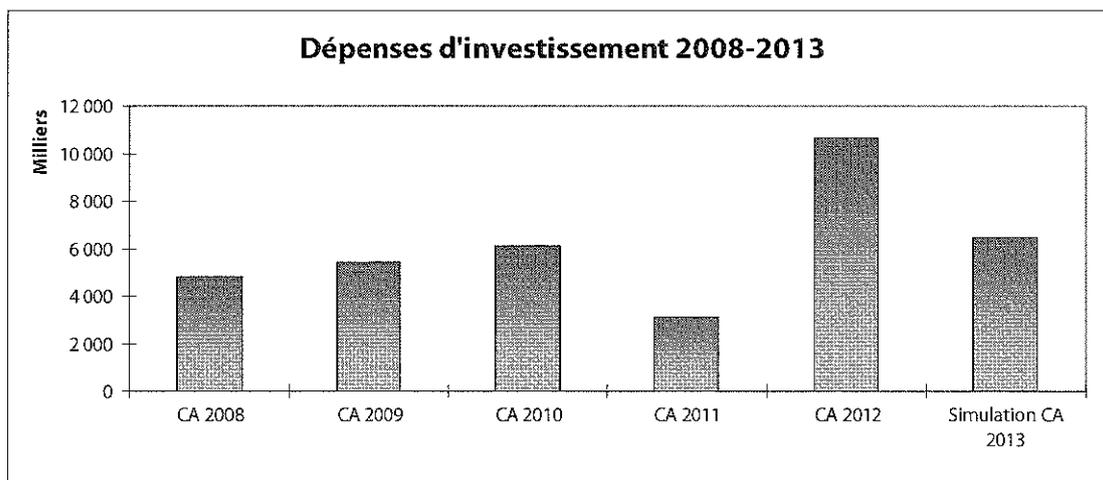
Dépenses d'équipement/habitant des communes CUB (2012) Strate 20 000 - 50 000 habitants



Dépenses d'équipement/habitant des communes CUB (2008-2012) Strate 20 000 - 50 000 habitants



Pour Le Bouscat, sur la période 2008-2013 c'est une somme de près de 37 M € qui a été investie au service des Bouscatais.



II – Les prévisions budgétaires :

A/ Le contexte national :

Le projet de loi de finances pour 2014 s'inscrit dans le Pacte de confiance et de responsabilité arrêté à la date du 16 juillet 2013 qui entend faire participer l'ensemble des acteurs publics à la réduction du déficit public. Ainsi, la restructuration et la diminution des recettes des collectivités territoriales provenant de l'Etat viennent impacter sévèrement les budgets des communes (1), alors même que certaines dépenses contraintes viennent grever leurs budgets prévisionnels (2).

1) Une modification des recettes communales :

En se basant sur une hypothèse de croissance de 0,9 % et sur une inflation de + 1,3 %, l'Etat a tablé sur une recherche d'économie de 15 milliards d'euros en 2014 et 2015 pour stabiliser les dépenses nationales et parvenir à un niveau de déficit de 3,6 % du PIB.

Afin de parvenir à ce résultat, les dotations aux collectivités sont fortement touchées.

Pour le bloc communal, la principale dotation, à savoir la dotation globale de fonctionnement, sera amputée de 588 millions d'euros. Au sein du bloc communal, 70 % de cette baisse historique sera appliquée aux communes avec ensuite une répartition calculée en fonction des recettes réelles de fonctionnement de chaque entité.

Par ailleurs, un renforcement des dispositifs de péréquation du secteur communal a été mis en place, par le biais de l'augmentation de la dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale (+ 60 millions), de la dotation

de solidarité rurale (+ 39 millions), de la dotation nationale de péréquation (+ 10 millions) et du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (+ 210 millions).

2) Des dépenses contraintes à prendre en compte

Plusieurs décisions nationales viennent se répercuter sur les budgets communaux.

Ainsi, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, le relèvement des différents taux de TVA, la hausse du taux de la contribution employeur à la CNRACL, la revalorisation du traitement indiciaire des agents de catégorie C, la revalorisation du SMIC, sont autant de contraintes externes qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les équilibres des budgets.

De même, l'augmentation du prix des fluides, qui a déjà fortement obéré l'exercice 2013, se fera sentir lourdement sur les dépenses de fonctionnement des collectivités.

B/ Les budgets prévisionnels :

1) Le budget 2014 :

➤ La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général :

Les dépenses de fluides continueraient d'impacter fortement ce poste de dépense.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires qui grève fortement notre budget en ressources humaines va également se ressentir sur les dépenses de fonctionnement telles que les dépenses de transports ou encore de restauration (sur 14 semaines).

A prendre en compte également la hausse des taux de TVA.

En outre, la réalisation des plans de formations pour l'ensemble du personnel communal viendrait compléter les crédits nécessaires dans ce chapitre.

Dans ce contexte, les autres dépenses de la collectivité devront être arbitrées sévèrement et rendra incontournable un contrôle de gestion accru.

- Charges de personnel :

La hausse sur ce poste sera particulièrement significative en 2014. Elle sera imposée par des décisions prises au niveau national et qui modifieront durablement les équilibres de la section de fonctionnement :

- la réforme des rythmes scolaires (130 K€ sur 14 semaines en 2014),

- la réforme des grilles indiciaires de la catégorie C (140 K€ sur l'année) qui vient s'ajouter au traditionnel GVT.

Fruits d'un dialogue social permanent avec les partenaires sociaux, de nouvelles dépenses viennent en 2014 compléter les facteurs de hausse : mise en œuvre des grilles d'ancienneté des assistantes maternelles, mise en place d'une garantie prévoyance (cf. note de synthèse soumise au conseil municipal du 17 décembre 2013) et analyse des risques psycho-sociaux.

- Les intérêts de la dette :

Aucun emprunt n'ayant été contracté en 2013, c'est logiquement que ce poste de dépense se présentera en diminution.

- Autres charges :

Le soutien au centre communal d'action sociale, reflet des difficultés croissantes de la population, sera proposé en hausse pour le budget 2014.

Les recettes de fonctionnement

- Produits des services :

La baisse de la fréquentation du service de restauration dans les résidences pour personnes âgées ainsi que de nos centres de loisirs seraient les principales causes d'une présentation en baisse de ces recettes en 2014.

- Impôts et taxes :

Au vu de nos bases définitives pour 2013, en augmentation de + 2,98 % et de l'augmentation prévisionnelle des bases (loi de finances 2014), il devrait être possible de déterminer ce chapitre en augmentation tout en maintenant les taux.

- Dotations et participations :

Seules les recettes issues de la caisse d'allocation familiale seraient en augmentation (influencées par la fréquentation de nos structures petite enfance), mais elles ne permettraient pas de compenser une prévision en baisse de la dotation globale de fonctionnement (de l'ordre de 2 à 3 %), ainsi que de la dotation de solidarité urbaine (perte de 25 % de la somme en 2014 pour arriver à une disparition totale en 2015). Rappelons également que le relèvement à 25 % du seuil minimum de logements sociaux (Loi DUFLOT) entraînera en 2014 un prélèvement d'environ 75 000,00 € sur la dotation globale de fonctionnement.

➤ La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement :

- Les dépenses de patrimoine

Les principales dépenses d'équipement prévues en 2014 seraient :

- 1,8 M€ d'enfouissement de réseaux (dont 1 M€ d'accompagnement au chantier tramway);
- 1,5 M€ pour la construction de la Médiathèque et MVEA qui seraient débloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- 400 000,00 € pour la restructuration de l'école maternelle Lafon Féline ;

→ 1,1 M€ d'investissement de croissance

→ 1,3 M€ d'investissement de maintien.

- Le remboursement du capital de la dette :

Tout comme les intérêts de la dette, le remboursement du capital de la dette devrait présenter une diminution en 2014.

Les recettes d'investissement :

Un recours à l'emprunt serait envisagé en 2014 pour financer le programme d'investissement de l'exercice.

2) La projection pour les prochaines années, 2014-2020 :

Au vu des dispositifs législatifs et réglementaires actuels et de la situation de la collectivité fin 2013, la stratégie financière proposée l'an dernier reste d'actualité.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

A débattu sur les orientations budgétaires 2014 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

